

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 16 février 2026, a adopté le règlement suivant :

26-008 Règlement modifiant le règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine, à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 24 février 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat